



## **Déclaration préalable à la CAPD du 1<sup>er</sup> juin 2016**

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

En ce qui concerne ce mouvement départemental, le SE-UNSA remercie le personnel pour l'important travail fourni qui a permis à la CAPD de se tenir ce 1<sup>er</sup> juin.

Dès la réception des documents, nous avons fait notre travail de représentants du personnel en vérifiant attentivement les documents qui nous ont été transmis et en vous transmettant des remarques, interrogations, nous y reviendrons en séance.

**Les élus du personnel du Se-UNSA dénoncent fortement la publication du mouvement qui a été faite par une organisation syndicale du département, avant son officialisation.**

**Nous sommes pour le respect du paritarisme.**

Pour ce mouvement, nous renouvelons notre demande qui simplifierait le travail de vos services et permettrait à nos collègues restés sans poste d'être nommés de manière lisible.

Nous demandons simplement qu'il puisse y avoir une saisie de vœux, informatique ou sous forme papier, pour la seconde phase. Certains départements reviennent en arrière ...

Quant aux mutations interdépartementales, nous espérons que, comme l'an dernier, des collègues pourront nous rejoindre par le biais des exeats.

Nous abordons maintenant l'accès à la Hors-Classe.

Depuis de nombreuses années, nous regrettons le nombre infime de collègues promus à la Hors-Classe, notamment en comparaison de nos collègues du second degré.

Cette année, le ratio de passage à la Hors-Classe est de 5%. Il était de 2% en 2013. C'est le résultat des mesures catégorielles décidées au printemps 2013.

Après le protocole d'entrée en discussion signé par le SE-Unsa, les ratios de passage ont donc été progressivement augmentés tous les ans.

Cette augmentation du ratio de Hors-Classe va se poursuivre jusqu'à atteindre 7% en 2020 et nous nous en félicitons.

Concrètement, au point de vue national, plus du double de collègues passeront à la Hors-Classe en 2016 qu'en 2012.

Localement, si l'on s'en fie au nombre de promus d'il y a 4 ans, le nombre de collègues promus va presque tripler.

Un bémol tout de même, c'est que nos collègues costamoricains qui enseignent dans des écoles classées en politique de la ville ne pourront bénéficier de points au barème parce que les écoles concernées ne figurent pas dans la liste qui sert d'annexe au décret.

Le SE-Unsa a saisi le ministère pour que cette injustice, qui touche les écoles classées en politique de la ville dans notre académie et dans d'autres départements, non comprises dans cette liste soit réparée au plus vite.

En ce qui concerne les perspectives de carrière, la ministre de l'Éducation Nationale vient de faire connaître ses propositions pour revaloriser les carrières de l'ensemble des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Il y avait urgence. La dernière revalorisation d'ampleur datait de plus de 25 ans et, au fil des ans, la France s'était vue reléguée au rang des nations faisant bien peu de cas de la rémunération de ses professeurs d'école.

Au-delà des gains financiers loin d'être négligeables, l'architecture même de la carrière des professeurs est repensée. Simplifiée, elle est lisible et transparente. Le rythme d'avancement unique pour tous, ponctué de quatre rendez-vous de carrière, met un terme à un dispositif complexe, inefficace et injuste.

L'appréciation de la valeur professionnelle s'inscrit désormais dans la logique d'un parcours qui se construit au fil de la carrière. Cela impacte de fait les modalités d'évaluation actuelles des enseignants. La confiance devient le maître mot d'une évaluation enfin formative, prospective, et adaptée aux différents moments de chaque carrière.

Pour le SE-Unsa, l'architecture des nouvelles carrières, les évolutions de rémunérations et la nouvelle vision de l'évaluation s'inscrivent naturellement dans les logiques portées par la refondation de l'École. La négociation qui s'ouvre doit maintenant concrétiser toutes ces évolutions.